

COMITE FRANÇAIS DES ÉTUDES BYZANTINES

Compte rendu de l'Assemblée générale du 15 février 2015.

Présents (22) : Sulamith Brodbeck, Jean-Claude Cheynet, Alexis Chryssostalis, Marie-Hélène Congourdeau, Vincent Déroche, Christian Förstel, Thierry Ganchou, Jean-Pierre Grémois, Catherine Jolivet-Lévy, Michel Kaplan, Eric Limousin, Charis Messis, Brigitte Mondrain, Paolo Odorico, Annick Peters-Custot, Ioanna Rapti, Filippo Ronconi, Guillaume Saint-Guillain, Georges Sidéris, Elisabeth Yota, Constantin Zuckerman, Raphaëlle Ziadé.

Représentés (7) : Marie-Hélène Blanchet, Olivier Delouis, Jannic Durand, Jean-Marie Martin, Bernadette Martin-Hisard, Sophie Métivier, Catherine Otten,

Excusé : Michel Balard.

La séance est ouverte à 10h05, le quorum étant atteint : sur les 30 membres du Comité à jour de leur cotisation, 29 sont présents ou représentés.

1. Rapport moral du Président

Après un bref mot d'accueil, le Président évoque un exercice structurellement paisible du CFEB pendant l'année 2014, même si un certain nombre d'activités a connu un notable développement. Il en est ainsi de la diffusion des nouvelles qui, à la demande des membres lors de la précédente AG (celle de février 2014) est devenue une mission régulière du Comité à destination des membres. Il est rappelé que les annonces dont on souhaite la diffusion doivent transiter par la secrétaire du CFEB.

Autre action à relever : conformément à ce qui a été demandé à la dernière AG, le Président a envoyé une pétition (dont les membres du CFEB ont eu le texte) à destination de l'UNESCO, concernant notre préoccupation à l'égard de la politique que mène actuellement le gouvernement turc envers les monuments byzantins de son territoire.

A ces actions s'ajoute la contribution du CFEB à l'Association des étudiants du monde byzantin (AEMB), pour soutenir leur rencontre annuelle, hébergée à l'INHA, rencontre qui présente l'intérêt de faire venir nombre d'étudiants étrangers.

Par ailleurs, le CFEB suit l'évolution de l'organisation du prochain congrès international.

Le Président relève enfin la collaboration effective de la byzantinologie française avec l'université d'Uppsala autour de l'imposant programme *Telling stories in Byzantium*, plutôt adressé aux philologues, qui est l'occasion de renouer des liens fructueux avec l'école suédoise d'études byzantines.

(voir ici : <http://www.lingfil.uu.se/forskning/grekiska/pagaendeprojekt/>).

Le démarrage de ce programme est rapide puisqu'il faut employer des fonds dès cette année, et commencera par un colloque en novembre 2015.

Le Président évoque un point qui serait à reprendre, car nous n'avons pas encore obtenu de résultats tangibles à son sujet : la question des programmes d'enseignement d'histoire du secondaire. Cette question était parue d'une extrême urgence lors de la dernière AG, puis la fièvre est retombée en raison de divers événements autour du conseil supérieur des programmes. La question de l'insertion du monde byzantin dans les programmes – par le biais de l'enseignement du fait religieux ? – redevient d'actualité. Le président propose de

réfléchir sur la possibilité de proposer une expertise sur l'influence du christianisme oriental dans l'histoire européenne (un thème évacué dans les faits).

Le Président donne la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions sur ce rapport moral. Un débat s'ensuit, sur les missions du CFEB, sur la question des programmes du secondaire, ainsi que sur *les Byzantines*, qu'on a préféré relater dans les questions diverses, pour plus de clarté dans l'exposé du procès-verbal.

On passe au vote sur le rapport moral : Contre : 1 ; Absentions : 0
Le rapport moral est donc approuvé à l'unanimité moins une voix.

2. Rapport financier (voir document joint)

Le trésorier, Guillaume Saint-Guillain, expose l'exercice financier du Comité pour 2014. Les recettes du CFEB ont été en très légère augmentation l'an passé : ce phénomène est lié à l'augmentation de la cotisation et de la présence des membres lors de l'AG de 2014. En revanche, le recouvrement des cotisations en retard stagne, et les revenus du livret A ont fortement diminué.

Les dépenses sont équivalentes à celles des années précédentes, à peu de choses près. Les deux postes les plus importants sont les frais de l'AG d'Inter-Congrès, et la subvention annuelle à l'AEMB (*les Byzantines*). S'ajoute le poste récurrent de la cotisation à l'AIEB.

Le trésorier souligne la modicité des revenus du CFEB qui exclut à son avis toute aventure scientifique hasardeuse.

Le débat s'engage moins sur le rapport financier que sur les prévisions de dépenses liées au prochain congrès international. Michel Kaplan indique que les inscriptions aux communications libres, qui intéressent particulièrement nos doctorants, commencent au 1^{er} avril 2015, c'est-à-dire avant la prochaine AG. Visiblement, le comité serbe s'est engagé à accepter toute proposition de communication libre, donc tout étudiant inscrit fera sa communication.

Il conviendrait donc de savoir dès maintenant qui, et selon quels critères, le Comité va subventionner pour participer au congrès de Belgrade. Michel Kaplan se propose de se renseigner auprès du comité serbe sur les conditions et le coût du logement pour les étudiants. On se souvient que pour le congrès de Sofia, les bourses ainsi allouées étaient d'un montant de 500 euros. Si le comité serbe mobilise les logements universitaires, il est possible que ce niveau de subvention pour les doctorants (ou les jeunes docteurs sans poste) qui ne sont pas rattachés à un laboratoire pouvant les subventionner, sera suffisant. Il est parfois plus difficile de trouver des financements pour un post-doctorant que pour un doctorant.

Vincent Déroche souligne la possibilité de demander des subventions, soit auprès de la Mairie de Paris, soit à la région Île-de-France. Il faudrait disposer assez rapidement d'une liste des doctorants susceptibles de postuler.

Le rapport financier est mis au vote : Contre, 0, abstention, 0. L'approbation du rapport financier est donc votée à l'unanimité.

Le quitus au Trésorier est également mis au vote, et il est accordé à l'unanimité.

3. Fixation de la cotisation du CFEB pour 2016

Le Bureau ne propose pas cette année d'augmentation de la cotisation. On décide de reporter la discussion sur une augmentation à l'année prochaine. Personne ne s'opposant à cette proposition, on en reste donc au niveau actuel de cotisation : 35 euros.

Paolo Odorico propose d'établir d'abord les cotisations, et ensuite de voter le bilan prévisionnel. Le trésorier explique que le rapport prévisionnel est donné à titre indicatif et n'est jamais soumis au vote.

Michel Kaplan expose qu'à terme, vu l'évolution des comptes du comité, il faudra augmenter la cotisation, laquelle n'est pas très élevée pour l'heure, surtout si on tient compte des réductions fiscales auxquelles elle donne droit.

Georges Sidéris intervient pour exposer que toute augmentation des cotisations doit être précédée d'une réflexion sur la modification de la nature et des missions du Comité, selon le principe « le payeur décide ». En l'état, d'après lui, le niveau de la cotisation correspond à celui des missions du Comité, en revanche une augmentation des cotisations exigerait de changer la nature même du Comité. C'est pourquoi les questions financières devraient être étroitement associées à une discussion sur les missions du CFEB.

Une telle discussion (sur les missions du CFEB) ayant eu lieu plus tôt pendant l'AG, et surtout le Bureau n'ayant pas proposé d'augmentation des cotisations, il est estimé qu'un tel débat aurait sa place à l'AG de 2016 et serait prématuré, sinon déplacé, à l'AG 2015.

4. Election de nouveaux membres

Le Comité examine cinq candidatures cette année, celles de :
Nicolas Drocourt, présenté par Jean-Claude Cheynet et Elisabeth Malamut.
Morgane Cariou, présentée par Christian Förstel et Brigitte Mondrain.
Dubravka Preradovic, présentée par Catherine Jolivet-Lévy et Ioanna Rapti.
Bénédicte Lesueur, présentée par Michel Kaplan et Vincent Déroche.
Eric Thoreau-Girault, présenté par Jean-Marie Martin et Vivien Prigent.

Les cinq candidats sont reçus à l'unanimité des suffrages exprimés.

5. Informations concernant le Congrès de Belgrade

Il est rappelé que le site internet du Congrès est désormais accessible, quoiqu'encore incomplet, à l'adresse suivante : <http://byz2016.rs>

Le calendrier est affiché. Le premier jour pour l'inscription aux communications libres est le 1^{er} avril 2015. Il est entendu que l'inscription aux communications libres n'est complète que lorsque le paiement des droits a été effectué. Les tarifs sont progressifs. L'enjeu, sur lequel repose en partie l'attention du bureau du CFEB, est de savoir si le comité serbe réussira bien à reconstituer comme promis, grâce aux propositions de communications libres, les tables rondes refusées.

On souligne que, d'après le site internet du Congrès, les textes des communications des Tables rondes devront parvenir aux organisateurs avant l'ouverture dudit congrès, mais à une date encore indéterminée. Le CFEB tiendra ses membres au courant de toute information relative à ce sujet.

Il n'est pas prévu d'organiser une AG extraordinaire avant l'AG de janvier-février 2016, dont l'ordre du jour sera sans doute plus chargé. Dans l'intervalle et comme d'habitude, les réponses aux informations demandées au comité serbe ou les nouvelles fournies par ce dernier seront répercutées aux membres du CFEB par la secrétaire.

6. Questions diverses

Trois sujets ont majoritairement occupé les questions diverses lors de l'AG : les missions du CFEB, la question de l'histoire byzantine dans les programmes d'enseignement du

secondaire, et les relations entre le CFEB et l'AEMB (Association des étudiants du monde byzantin, organisatrice de l'événement annuel intitulé *les Byzantines*).

Paolo Odorico lance le débat sur les actions du CFEB, en affirmant que ce dernier n'a, une fois de plus, rien fait, sinon de la diffusion de l'information, mais justement pour cela les membres sont largement mieux renseignés grâce à l'activité d'Arietta Papaconstantinou. Il en conclut qu'on peut fort bien se passer du CFEB.

Un certain nombre de correctifs sont apportés à cette affirmation : les listes de diffusion du CFEB et d'Arietta ne se superposent pas entièrement ; la secrétaire du CFEB ne peut diffuser que ce qu'on lui transmet ; l'organisation ou la co-organisation des congrès internationaux ne saurait passer pour de l'inaction. Michel Kaplan souligne en outre qu'un des atouts majeurs du CFEB tient dans la diffusion des notices bibliographiques des membres, notices qui arrivent en tête de page lors d'une requête par des moteurs de recherche type Google. Il souligne que pour faire plus, il faudrait que des individus s'y dévouent – alors que nos calendriers sont déjà bien chargés – et que le CFEB bénéficie d'une activité performante de *fund raising* (levée de fonds) à laquelle on ne s'est jamais consacré.

Par ailleurs, Michel Kaplan évoque les différences avec certains comités nationaux qui, tels le comité anglais, organisent effectivement des actions, telles que des colloques. Nos collègues anglais, notamment, sont dispersés dans des universités où ils sont extrêmement minoritaires. Cette dispersion explique leur cohésion et leur intérêt pour les actions communes. L'affichage médiatique de ces actions est effectivement impressionnant, et atteste une intéressante évolution – et voulue – de leurs événements, de moins en moins internationaux. La situation est à l'opposé de celle du comité français, caractérisée par l'extrême concentration à Paris.

Vincent Déroche reprend la comparaison pour expliquer qu'en Angleterre, le comité fait beaucoup car aucune autre institution ne pourrait faire l'équivalent. En France ce n'est pas le cas, ce qui entraîne le fait que le comité y est important pour diffuser de l'information chez les collègues hors de l'UMR 8167 et de l'UMR 8558, et pour l'organisation des congrès internationaux. Le CFEB est-il le mieux armé pour faire le « plus » ? Nos ressources actuelles suffisent à peine pour envoyer les jeunes aux congrès internationaux. Le fait est que les finances du Comité ne permettent pas plus. La subvention à l'AEMB représente déjà près de la moitié des gains des entrées annuelles du CFEB.

Paolo Odorico insiste toutefois pour qu'au moins le comité tente des actions supplémentaires, afin d'être présent, comme comité, sur la scène internationale. Le CFEB ne fait, selon lui, que du secrétariat. Il propose que soient coupés les liens entre le Comité et les laboratoires, car pour lui le CFEB n'est qu'une émanation de l'UMR 8167 – affirmation qui enclenche les protestations de Vincent Déroche : les membres du CFEB le sont à titre individuel. Par ailleurs, la byzantinologie française est très dynamique, et il n'est pas nécessaire d'organiser des colloques du CFEB pour en persuader le monde.

Annick Peters-Custot pense que, si on veut que le CFEB organise des événements en propre, le colloque n'est pas forcément le meilleur format. Les actions de vulgarisation ou de pression dans le secondaire seraient peut-être plus conformes aux missions du Comité.

Ioanna Rapti intervient sur la question de la présence de l'histoire byzantine dans les programmes du secondaire, par le biais de la thématique religieuse. Elle exprime sa gêne à l'égard du terme « orthodoxie » qui fait circuler des idées fausses sur le monde byzantin, et ne cadre pas avec les thématiques abordées en histoire notamment en seconde (l'identité civique, la citoyenneté). Vincent Déroche expose que le choix de ce terme est un moindre mal car aucun autre mot ne cadre bien.

Eric Limousin exprime l'inquiétude gigantesque autour de cette question des programmes d'histoire dans l'enseignement secondaire. Il rappelle que l'ancien directeur du conseil supérieur des programmes a démissionné, faute d'avoir pu trouver une solution aux tensions entre pédagogues et tenants du disciplinaire, et que depuis le choix a été fait de privilégier l'enjeu pédagogique. Ainsi, les programmes des 6^e-5^e sont terminés, sans que l'Inspection générale ait été informée. Elle est désormais hors-jeu. C'est très grave et, dans ce contexte de débandade disciplinaire et de catastrophe générale, dans lequel on se demande qui rédige les programmes, la question de l'histoire byzantine est vraiment à la marge. Du reste, en Seconde, les élèves étudient les villes méditerranéennes, et abordent Istanbul, et non Constantinople. Le maintien de l'ensemble des périodes historiques est soumis à débat.

Il est donc question de proposer au conseil supérieur des programmes et à l'inspection générale une collaboration du CFEB sur le sujet.

Ioanna Rapti intervient ensuite à propos de la manifestation annuelle de l'AEMB, *les Byzantines*. Elle partage peu l'optimisme général, et estime qu'on ne peut pas se contenter de leur donner de l'argent, mais qu'il faut également leur fournir un encadrement. Les organisateurs des *Byzantines* connaissent visiblement quelques difficultés à sélectionner les papiers et à fournir des documents sans erreur. De plus, le résultat est trop franco-balkanique, loin de la réalité de la recherche : on n'y trouve aucun intervenant du monde anglo-saxon – même si ce n'est pas de la faute des organisateurs.

Un débat s'engage donc sur la question d'une intervention à leur égard, et si oui, des formes qu'elle devrait prendre. Certains sont réticents en raison de l'indépendance nécessaire de cette association d'étudiants, d'autres estiment que si on les finance, on a un droit de regard sur les contenus ou, du moins, leur perfection formelle. Concernant l'absence d'étudiants anglophone aux *Byzantines*, Michel Kaplan expose que, de leur côté, les étudiants anglais du monde byzantin organisent le même type d'action, ce qui génère un partage du marché de fait : les communications francophones se font dans le cadre des *Byzantines*, et les anglophones exposent leurs travaux chez les Anglais. Certains des étudiants français vont parler chez les Anglais (mais pas l'inverse).

Le consensus s'établit autour d'une non-ingérence sur la sélection des contributions, et d'une proposition informelle et discrète d'aide concernant la forme de leurs documents. Pour ce qui est de la présence de membres du CFEB aux événements de l'AEMB, là encore la question fait débat, car la présence de chercheurs est susceptible de les inhiber et de limiter les questions et débats après les contributions, débats qui sont déjà, *de facto*, assez faibles pour une raison structurelle : la grande disparité des sujets empêche les étudiants d'aborder les papiers des autres, et de faire véritablement preuve de sens critique.

Eric Limousin demande combien, parmi les anciens membres de l'AEMB, sont devenus membres du CFEB. Visiblement, il est un peu tôt pour répondre à cette question, l'association étant trop jeune.

Enfin, Filippo Ronconi soulève une petite question technique sur les fiches bibliographiques du CFEB (lorsqu'on lance une recherche sur lui, deux fiches du CFEB apparaissent, dont une date de 2011 ; ce problème paraît lié à internet) qui amène Constantin Zuckerman à évoquer le problème des membres, très nombreux, qui ne mettent pas à jour leurs fiches, ce qui fait du CFEB une vitrine un peu poussiéreuse de la byzantinistique française, et fait très mauvais effet.

L'AG donne donc mandat au Bureau pour retirer les fiches périmées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h03 et suivie d'un pot cordial.